

COMPLEMENT AU DEBAT DU 28.06.2014

“Instruction en famille : Quels enjeux et quelles opportunités ?”

Seules 3 à 4 minutes du débat du 28.06.2014 ont été coupées du film original car la réponse aux questions suivantes n'était pas satisfaisante et a été complétée ci-dessous :

Questions :

Comme le Luxembourg est un pays avec des gens qui viennent d'ailleurs et restent quelques années, est-ce qu'il est permis de suivre un cours à distance d'un autre pays, de la France, des Etats-Unis ou du Canada ? Alors comment vous faites les contrôles pour ces cours fait différemment ?

Alors on n'est pas obligé de suivre le curriculum luxembourgeois ?

Alors dans ce cas l'enfant ne doit pas apprendre l'allemand et le luxembourgeois par exemple ?

Réponse :

La réponse à ces questions communiquée par Mme Marie-Paule Greisch est donnée dans l'article 21 du chapitre II sur l'enseignement fondamental de la loi du 6 février 2009 retransmise ci-dessous ou consultable sur le lien suivant

http://www.legilux.public.lu/leg/textescoordonnes/compilation/code_education_nationale/

Art. 21 Les parents qui entendent faire donner à leur enfant l'enseignement à domicile doivent indiquer leurs motifs dans leur demande et solliciter l'autorisation auprès de l'inspecteur d'arrondissement. Cette autorisation peut être limitée dans le temps.

L'enseignement à domicile doit viser l'acquisition des socles de compétences définis par le plan d'études. Dans des circonstances dûment justifiées, notamment si les parents entendent faire donner à leur enfant un enseignement à distance, l'inspecteur d'arrondissement peut accorder une dispense d'enseignement de l'une ou de l'autre matière prévue à l'article 7.

L'enseignement à domicile est soumis au contrôle de l'inspecteur. S'il est constaté que l'enseignement dispensé ne répond pas aux critères définis ci-dessus, l'élève est inscrit d'office à l'école de sa commune de résidence. Il en sera de même en cas de refus opposé à l'inspecteur de procéder au contrôle.

- Voici le lien de l'étude mentionnée par la chercheuse Christine Brabant lors du débat :
<http://icher.org/blog/?p=1297#more-1297>

A la lecture de cette étude il ressort bien que la personnalité de l'enfant, son histoire et l'environnement et la culture familiale jouent un rôle non négligeable. Il est difficile de tirer des conclusions générales sur ce que deviennent les enfants non-scolarisés en comparaison avec ceux qui l'ont toujours été et sur leurs performances académiques. D'autres études sont régulièrement publiées sur le site de Milthon Gaither <https://gaither.wordpress.com> et à en lire l'étude qu'il a publiée en 2013 en collaboration avec Robert Kunzman ("Homeschooling: A Comprehensive Survey of the Research" by Robert Kunzman and Milton Gaither, published in *Other Education: The Journal of Alternative Education*, 2013, 2(1), 4-59), il apparaît que le « homeschooling » est encore trop peu étudié.

Le livre de Michèle Guigue et Rebecca Sirmons « **L'instruction en famille : Une liberté qui inquiète** » (Editions L'Harmattan 03-2015) fait toutefois le point sur de nombreuses études et questionnements à ce sujet et donne bien des pistes de réflexions.

COMPLEMENT AU DEBAT DU 29.06.2014

“Ce que les familles non-scolarisantes peuvent apporter à l'école ?”

C'est une question ambitieuse et il y aurait encore beaucoup à dire. Lors du débat finalement le public a pris la parole et témoigné de son expérience professionnelle et personnelle et évoqué de **nombreuses problématiques** autour de cette question : le niveau de formation des éducateurs, la dépendance financière, le rôle des parents dans la société actuelle, le système scolaire luxembourgeois... le tout agrémenté des commentaires et témoignages des intervenants que nous avons invités : Michèle Guigue et Bernadette Nozarian.

Une question lors de cette discussion mériterait d'être approfondie : **est-ce que l'instruction en famille est plus égalitaire que le système scolaire ?**

C'est une excellente question, tout va dépendre bien entendu de l'engagement des parents, mais puisque ce sont des parents engagés qui font ce choix, on peut croire qu'ils se donneront les moyens de donner plus de chances de réussir académiquement à leur enfant en plus de leur donner un environnement émotionnel positif quel que soit leur niveau d'éducation et leurs revenus. C'est sans doute une des motivations de familles socialement plus défavorisées de faire l'école à la maison, car dans les quartiers de banlieue souvent on dit que ça craint trop à l'école. Mais alors si ces familles sont musulmanes, on va croire que leurs motifs sont religieux, craindre l'émergence d'une société parallèle et les avoir en ligne de mire (la peur de l'islam est assez bien entretenue de nos jours et les amalgames sont fréquents comme on a pu l'observer après l'attentat du Charlie Hebdo). Pourtant à ma connaissance il n'existe aucune étude concluant que l'instruction en famille augmente l'influence idéologique des parents, alors les parents faisant ce choix dans cette optique feraient fausse route. Rien ne prouve non plus que l'école permet d'éviter l'émergence de sociétés parallèles. **Dans la mesure où les droits de l'enfant sont respectés, rien ne s'oppose à l'instruction en famille.**

Alors si l'on élimine la question de l'influence idéologique, d'un **point de vue purement académique**, un enfant recevant une instruction à la maison de manière individuelle avec des parents engagés, en respectant ses rythmes, aurait plus de chance de réussir à mon avis. De nos jours de nombreux supports et cours sont accessibles gratuitement sur internet, dans les bibliothèques, de nombreux échanges sont possibles dans les réseaux de *non-scos*.

Par ailleurs les enfants avec des difficultés d'apprentissage ou des besoins particuliers sont sans doute mieux lotis en IEF avec des parents engagés qu'à l'école. Ils peuvent progresser à leur rythme, éviter d'être stigmatisés et regroupés par catégories à trouble tout en ayant un enseignement individuel adapté à leurs besoins dans un environnement non compétitif.

Mais notre société veut elle vraiment l'égalité des chances ? Est-ce qu'elle n'aurait pas beaucoup à gagner en réduisant les inégalités sociales ?